



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



16364/13

(OR. en)

PRESSE 482
PR CO 57

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3273^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, les 18 et 19 novembre 2013

Présidente

Catherine Ashton

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

16364/13

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a fait le point sur les préparatifs du sommet du **Partenariat oriental**, qui se tiendra les 28 et 29 novembre à Vilnius. Les accords d'association avec la République de Moldavie et la Géorgie pourraient être paraphés lors du sommet, et l'accord avec l'Ukraine pourrait être signé. Les ministres ont examiné les progrès accomplis par l'Ukraine dans l'application des critères d'évaluation en vue d'une éventuelle signature de l'accord d'association avec l'UE, comme le prévoient les conclusions du Conseil de décembre 2012.*

À l'issue de la réunion, la Haute Représentante de l'Union a souligné qu'il fallait s'attaquer au principal cas en suspens de justice sélective et que le Conseil continuait d'appuyer les efforts de la mission d'observation du Parlement européen à cette fin.

*Au cours du déjeuner, les ministres ont débattu de la question des flux migratoires en **Méditerranée**, pour donner suite au Conseil européen des 24 et 25 octobre.*

*En outre, le Conseil a discuté des derniers événements survenus en **Libye**. Il a indiqué que l'UE est préoccupée par la nette détérioration de la situation qui règne en Libye à la fois sur le plan politique et sur celui de la sécurité et a condamné les violences qui ont eu lieu le 15 novembre à Tripoli, faisant de nombreux morts parmi la population civile.*

*Le Conseil a débattu de la **politique de sécurité et de défense commune (PSDC)** dans la perspective du Conseil européen de décembre.*

Afin de permettre à l'UE d'assumer des responsabilités accrues pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le cadre de la PSDC, des travaux sont actuellement menés sur trois fronts: l'augmentation de l'efficacité, de la visibilité et de l'impact de la PSDC; le renforcement du développement des capacités en matière de défense; et le renforcement de l'industrie européenne de la défense.

Les dirigeants européens feront le point des progrès accomplis sur ces trois fronts et donneront de nouvelles orientations lors du Conseil européen des 19 et 20 décembre.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Partenariat oriental	7
Bosnie-Herzégovine	7
Chine	7
Voisinage méridional	7
Migration.....	12
Politique de sécurité et de défense commune	12
Opérations	12
Agence européenne de défense - budget 2014.....	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Relations avec la Jordanie	13
– Coopération avec le Conseil de l'Europe	13
– Soutien apporté à l'Organisation mondiale de la santé.....	13
– Relations avec la République kirghize	13
– Tunisie	14

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

–	Participation de partenaires aux opérations de gestion de crise menées par l'UE	16
–	Rapport de l'Agence européenne de défense.....	16
–	Développement des capacités militaires de l'UE.....	16
–	Capacités de réaction rapide de l'UE et groupements tactiques de l'UE	16
–	Exercice de gestion de crise de l'UE.....	16

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes
Ambassadeur, représentant au Comité politique et de sécurité

M. Michel-Etienne TILEMANS

Bulgarie:

M. Kristian VIGENIN

M. Ivan IVANOV

Ministre des affaires étrangères
Vice-ministre de la défense

République tchèque:

M. Jan KOHOUT

M. Daniel KOŠTOVAL

Ministre des affaires étrangères
Premier-vice ministre de la défense

Danemark:

M. Christian FRIIS BACH

M. Nicolai WAMMEN

Ministre de l'aide au développement
Ministre de la défense

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

M. Peter TEMPEL

Ministre fédéral des affaires étrangères
Représentant permanent

Estonie:

M. Matti MAASIKAS

M. Harri TIIDO

Représentant permanent
Ambassadeur, représentant au comité politique et de sécurité

Irlande:

M. Eamon GILMORE

M. Alan SHATTER

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce
Ministre de la justice et de l'égalité, ministre de la défense

Grèce:

M. Evangelos VENIZELOS

M. Dimitrios TOULOUPAS

Premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères
Ambassadeur, représentant au Comité politique et de sécurité

Espagne:

M. Gonzalo DE BENITO SECADES

M. Pedro MORENÉS EULATE

Secrétaire d'État aux affaires étrangères
Ministre de la défense

France:

M. Thierry REPENTIN

M. Jean-Yves LE DRIAN

Ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes
Ministre de la défense

Croatie:

M. Joško KLISOVIĆ

M^{me} Višnja TAFRA

Vice-ministre des affaires étrangères et européennes
Vice-ministre de la défense

Italie:

M^{me} Emma BONINO

M. Marie MAURO

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Chypre:

M. Kornelios KORNELIOU

M. Spyros ATTAS

Représentant permanent
Ambassadeur, représentant au Comité politique et de sécurité

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

M. Artis PABRIKS

Ministre des affaires étrangères
Vice-premier ministre, ministre de la défense

Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS
M. Juozas OLEKAS

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense nationale

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN
M. Stephan MÜLLER

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères
Ambassadeur, représentant au Comité politique et de sécurité

Hongrie:

M. János MARTONYI
M. Csaba HENDE

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Malte:

M. George VELLA
M. Alan BUGEJA

Ministre des affaires étrangères
Ambassadeur, représentant au Comité politique et de sécurité

Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS
M^{me} Jeanine HENNIS-PLASSCHAERT

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Autriche:

M. Michael SPINDELEGG

Vice-chancelier et ministre fédéral des affaires européennes et internationales
Ministre fédéral de la défense et des sports

M. Gerald KLUG

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI
M. Robert KUPIECKI

Ministre des affaires étrangères
Sous-secrétaire d'État au ministère de la défense

Portugal:

M. Rui MACHETE
M^{me} Maria Graça MIRA GOMES

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères
Ambassadeur, représentant au Comité politique et de sécurité

Roumanie

M. Titus CORLĂȚEAN
M. Mircea DUȘA

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense nationale

Slovénie:

M. Karl ERJAVEC
M. Roman JAKIČ

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK
M. Miloš KOTEREC

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État au ministère de la défense

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA
M. Marcus RANTALA

Ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État

Suède:

M. Carl BILDT
M^{me} Karin ENSTRÖM

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Royaume-Uni:

M. David LIDINGTON

M. Andrew MURRISON

Ministre adjoint chargé des affaires européennes,
ministère des affaires étrangères et du Commonwealth
Ministre adjoint chargé de la stratégie de sécurité internationale

Commission:

M. Andris PIEBALGS
M. Michel BARNIER
M. Štefan FÜLE
M. Antonio TAJANI

Membre
Membre
Membre
Vice-président

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Partenariat oriental

Le Conseil a fait le point sur les travaux préparatoires du sommet du Partenariat oriental, qui se tiendra les 28 et 29 novembre à Vilnius.

Les accords d'association avec la République de Moldavie et avec la Géorgie pourraient être paraphés lors du sommet, et l'accord avec l'Ukraine pourrait être signé. Les ministres ont procédé à un échange de vues sur les progrès accomplis par l'Ukraine dans le respect des conditions permettant la signature de l'accord d'association UE-Ukraine. Une action résolue et des progrès tangibles sont nécessaires sur trois fronts: les élections législatives de 2012 doivent respecter les normes internationales; il faut s'attaquer au problème de la justice sélective et faire en sorte qu'il ne se pose plus; et les réformes définies d'un commun accord dans le programme d'association doivent être mises en œuvre.

À l'issue de la session, la Haute Représentante de l'Union a souligné qu'il fallait s'attaquer au principal cas en suspens de justice sélective et que le Conseil continuait d'appuyer les efforts de la mission d'observation du Parlement européen à cette fin.

Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a fait le point de la situation en Bosnie-Herzégovine.

À l'issue des débats, la Haute Représentante de l'Union a mis l'accent sur le soutien que les ministres ont apporté aux travaux de la Commission et du Représentant spécial de l'UE afin de permettre des progrès dans l'affaire Sejdić/Finci. Elle a souligné que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine est dans l'Union européenne. Parallèlement, elle a souligné que les progrès à cet égard dépendent au premier chef des dirigeants politiques de ce pays.

Le 21 octobre, le Conseil a fait savoir qu'il était vivement préoccupé par le fait que le troisième dialogue de haut niveau sur le processus d'adhésion, qui a eu lieu en octobre 2013, n'a pas produit les résultats escomptés et, en particulier, par le fait que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine n'ont toujours pas mis en œuvre l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Sejdić/Finci (voir les [conclusions du Conseil](#)).

Chine

Le 21 novembre, la Haute Représentante a informé les ministres de l'état d'avancement des préparatifs pour le 16^e sommet UE-Chine.

Voisinage méridional

- Égypte

Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un échange de vues sur les derniers événements survenus en Égypte.

- Libye

Les ministres ont débattu de la situation en Libye. Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE est préoccupée par la nette détérioration de la situation qui règne en Libye à la fois sur le plan politique et sur celui de la sécurité et condamne les violences qui ont eu lieu le 15 novembre à Tripoli, faisant de nombreux morts parmi la population civile. L'UE exhorte toutes les parties à éviter tout nouveau bain de sang et à s'abstenir de nouvelles violences. L'UE insiste sur sa volonté de soutenir les autorités libyennes et souligne que le gouvernement libyen et le Congrès général national doivent travailler de concert, dans un cadre institutionnel arrêté d'un commun accord sur la base de la déclaration constitutionnelle, pour assurer une transition politique pacifique et démocratique dans une Libye unie. Elle demande instamment à tous les acteurs concernés de s'abstenir d'entraver le développement économique du pays par des actes illégaux et souligne qu'il importe que toutes les parties respectent les valeurs fondamentales, telles que la liberté d'expression et la liberté de réunion.
2. Rappelant sa volonté d'accompagner la Libye dans sa transition vers la démocratie, l'UE attend avec impatience la future élection de l'assemblée constituante et le lancement du processus de rédaction d'une nouvelle constitution libyenne démocratique. Elle insiste sur l'importance d'organiser un processus électoral crédible et ouvert à tous permettant à l'ensemble des Libyens, y compris les minorités et les femmes, de travailler ensemble à la réalisation des aspirations démocratiques portées par la révolution. Se félicitant des initiatives existantes, l'UE estime qu'un dialogue national unique sans exclusive contribuerait au mieux à mener à bien la phase transitoire dont il a été convenu et à poser les fondements de la réconciliation. L'UE continuera également d'accompagner les prochaines étapes de la reconstruction et de la consolidation de l'État libyen, sur la base d'un strict respect de l'État de droit par toutes les parties.
3. L'UE demande instamment aux autorités libyennes d'examiner les informations faisant état de violations des droits de l'homme, y compris à l'encontre des migrants, et de traduire les responsables de ces violations en justice. Tout en reconnaissant que d'importants progrès ont été accomplis dans ce domaine, l'UE demande au gouvernement libyen de mener à son terme le processus consistant à placer tous les centres de détention entièrement sous son contrôle. Elle continuera également d'apporter son soutien aux réformes nécessaires dans le secteur pénitentiaire. L'UE encourage les autorités libyennes à continuer de coopérer avec la Cour pénale internationale à la suite de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies, dans laquelle ce dernier a saisi la Cour de la situation en Libye.
4. La situation en matière de sécurité en Libye reste un problème majeur pour le peuple libyen et les institutions de l'État, alors que ce dernier devrait être en mesure d'assurer la sécurité de l'ensemble de ses citoyens dans le pays tout entier. À cet égard, l'UE encourage les autorités libyennes à persévérer dans les efforts qu'elles déploient pour assurer l'intégration progressive des membres des brigades révolutionnaires en mettant en place les programmes requis en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris pour ce qui est de la formation et de l'emploi dans le secteur civil. L'UE continuera, en coopération avec la communauté internationale, à fournir une assistance et une expertise aux fins de ce processus.

5. Les stocks d'armes et de munitions non sécurisés qui subsistent depuis l'ère Kadhafi font planer une grave menace sur la stabilité et la sécurité de la Libye, du voisinage méridional et au-delà. Convaincue qu'une solution internationale globale serait la mieux adaptée pour répondre à la nature de cette menace, l'UE appuie les efforts consentis par le gouvernement libyen et les Nations unies pour sécuriser tous les stocks d'armes conformément à la résolution 2017 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies et insiste sur la nécessité de poursuivre leur destruction, le cas échéant. L'UE réaffirme sa volonté d'accroître, en coordination avec les Nations unies, l'assistance accordée au gouvernement libyen dans ce domaine.
6. À la suite des tragédies qui se sont déroulées récemment en Méditerranée, l'UE rappelle combien elle est préoccupée par ces pertes de vies humaines et par l'impact déstabilisateur des flux illicites de migrants qui traversent la Libye et ses frontières. L'UE reconnaît également que, pour faire face à la migration illégale, il faut adopter une approche d'ensemble, dans laquelle la Libye jouerait un rôle important. Les défis que la tragédie de Lampedusa a fait apparaître, y compris en rapport avec la Libye, seront traités de manière globale notamment dans le cadre de la Task Force Méditerranée, sous la présidence de la Commission européenne. Consciente qu'il est capital de sécuriser et de stabiliser les frontières pour réguler correctement les flux migratoires et assurer la protection des droits fondamentaux des migrants, l'UE est déterminée à renforcer sa coopération avec le gouvernement libyen et à accroître l'assistance qu'elle lui apporte afin que la Libye soit mieux en mesure d'assurer la sécurité de l'ensemble de ses frontières, de lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants et contre le trafic d'armes et de biens, et de combattre le terrorisme. Pour répondre à ces défis, l'UE mobilisera tous les instruments appropriés. Un élément important de la réponse globale de l'UE aux besoins de la Libye est la mission de l'UE d'assistance à la frontière (EUBAM Libya), qui permettra à l'UE de contribuer au renforcement des moyens dont disposent les autorités libyennes de contrôle des frontières. L'UE est convaincue qu'il est également essentiel de renforcer la coopération avec les pays voisins et elle salue à cet égard tous les efforts visant à intensifier la coopération régionale, notamment la conférence de suivi de Rabat, qui s'inscrit dans le prolongement de la conférence régionale sur les frontières qui s'est tenue en mars 2012 à Tripoli.
7. Désireuse d'établir des relations à long terme et mutuellement bénéfiques, l'UE est déterminée à renforcer son dialogue avec la société libyenne, à tous les niveaux, y compris via la politique européenne de voisinage et en imprimant un nouvel élan aux négociations sur un accord-cadre UE-Libye. L'UE insiste sur l'importance que revêt la société civile libyenne, y compris les défenseurs des droits de l'homme, les jeunes, les femmes, les autorités locales et les médias, pour l'avenir de la Libye, et elle continuera de lui apporter son soutien. L'UE se déclare en outre favorable aux initiatives régionales telles que l'Union pour la Méditerranée, le Dialogue en Méditerranée occidentale (5+5) et l'Union du Maghreb arabe. Elle ne manquera pas de soutenir tout autre effort d'intégration et de coopération régionales au Maghreb.
8. L'UE souligne que la réponse à apporter doit s'appuyer sur une coopération étroite avec les partenaires internationaux et confirme son soutien aux travaux et aux activités entrepris par la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL). Enfin, l'UE confirme une nouvelle fois sa volonté de garantir au peuple libyen un avenir pacifique, démocratique et prospère."

- Syrie

Les ministres ont examiné la situation en Syrie. Le Conseil a adopté les conclusions ci-dessous sur l'impact régional de la crise en Syrie.

- "1. L'UE réaffirme qu'elle est profondément préoccupée par les conséquences qu'a la crise syrienne sur le plan humanitaire, social, économique, politique et de la sécurité dans l'ensemble de la région, en particulier au Liban et en Jordanie. Elle est consciente des effets sans précédent de cette crise sur la stabilité des pays voisins ainsi que sur leurs ressources naturelles et économiques, leurs systèmes éducatifs, leurs soins de santé et leurs marchés du travail.
2. L'UE est vivement préoccupée par le fait que 9,3 millions de Syriens ont, en Syrie, un besoin impérieux d'assistance extérieure. Elle rappelle en particulier son inquiétude quant au sort des 6,5 millions de Syriens déplacés à l'intérieur du pays et des plus de deux millions de réfugiés dans les pays voisins, qui ont tous besoin d'une assistance extérieure. L'UE est profondément préoccupée par l'impact qu'aura l'hiver qui s'annonce sur les plus vulnérables ainsi que par les cas de poliomyélite qui sont apparus sur le territoire syrien, et elle recommande instamment de procéder sans tarder à des vaccinations, ce qui requiert que toutes les parties au conflit accordent un accès complet aux équipes sanitaires participant à la campagne d'immunisation contre la poliomyélite dans l'ensemble du pays.
3. L'UE rend hommage aux autorités et à la population tout particulièrement du Liban et de la Jordanie ainsi que de la Turquie et de l'Iraq, pour leur soutien et leur extraordinaire générosité envers la population fuyant le conflit en Syrie, et rappelle qu'il est important de maintenir la politique d'ouverture des frontières. L'UE est consciente de l'effet déstabilisateur qu'exerce cet afflux de réfugiés sur les communautés d'accueil, en particulier au Liban et en Jordanie. Elle félicite également les autres pays accueillant un nombre croissant de réfugiés syriens de l'aide généreuse qu'ils fournissent à ces derniers. L'UE encourage tous ces pays à veiller au respect de leurs obligations internationales.
4. En tant que principal donateur dans le cadre de la crise syrienne, l'UE réaffirme son engagement à soutenir les gouvernements, les communautés d'accueil et les bénéficiaires dans les pays qui accueillent la plupart des réfugiés. Elle salue le projet de tenir une conférence des bailleurs de fonds au début de 2014 ("Koweït II"). L'UE mettra tout en œuvre pour intensifier encore sa mobilisation et appelle les partenaires internationaux à accroître le soutien humanitaire et économique en faveur des personnes les plus touchées par le conflit en Syrie et dans les pays voisins. Pour leur part, tous les pays donateurs devraient, conformément aux principes du partage des charges, honorer les promesses qu'ils ont déjà faites.
5. L'UE rend hommage aux pays qui maintiennent leurs frontières ouvertes pour offrir un lieu sûr et une protection à toutes les personnes fuyant la violence en Syrie, y compris les Palestiniens. Eu égard à l'immense fardeau qui pèse sur les pays voisins, l'UE souligne qu'il est important de soutenir les communautés d'accueil locales par des mesures sociales et économiques visant à atténuer les effets de la présence des réfugiés, ainsi que d'aider financièrement les pays d'accueil à répondre aux besoins humanitaires croissants des réfugiés. Toutes les parties devraient faciliter la fourniture de l'aide sur la base des principes d'humanité, d'impartialité, d'indépendance et de neutralité.

6. L'UE rappelle également qu'il est nécessaire de renforcer l'aide humanitaire, l'aide au développement et l'assistance macro financière à court et moyen terme dans l'ensemble de la région, dans le cadre d'une stratégie générale de réponse fondée sur une analyse commune globale des besoins réalisée par les Nations unies et les institutions financières internationales. L'UE est déterminée à travailler en étroite coopération avec les autorités nationales, les Nations unies, les organisations d'aide, les acteurs du développement et les institutions financières internationales, l'une des grandes priorités étant de renforcer les capacités locales afin de pouvoir faire face aux besoins essentiels des réfugiés et des populations locales touchées par le conflit.
7. L'UE réaffirme qu'elle est fortement préoccupée par les restrictions à l'accès des organisations humanitaires aux populations en détresse en Syrie, qui contribuent également à l'exode, vers les pays voisins, de Syriens, dont beaucoup sont en outre confrontés à l'aggravation des pénuries alimentaires. Par conséquent, l'UE demande à toutes les parties, et en particulier au gouvernement syrien, de donner suite immédiatement et intégralement à la déclaration du 2 octobre 2013 du président du Conseil de sécurité des Nations unies afin de permettre le développement des opérations de secours humanitaire, de lever les obstacles bureaucratiques et autres et de garantir aux organisations humanitaires un accès sûr, sans entrave et immédiat aux populations qui ont besoin d'aide sur tout le territoire syrien, y compris à travers les lignes de front et les frontières des pays voisins. L'UE appelle toutes les parties au conflit à appliquer des cessez-le-feu locaux afin de faciliter le travail humanitaire et à respecter toutes les obligations qui leur incombent en vertu des règles internationales en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international. Tous ceux qui violent ces obligations devront répondre de leurs actes.

L'UE demande en outre à toutes les parties, en particulier le gouvernement syrien, auquel il incombe au premier chef d'accorder un accès aux secours humanitaires, de s'engager à ouvrir complètement toutes les zones assiégées et encerclées et de permettre aux civils qui le souhaitent de partir.

L'UE encourage le Conseil de sécurité des Nations unies à examiner la possibilité d'une résolution humanitaire fondée sur la déclaration du président du Conseil de sécurité du 2 octobre 2013 au cas où celle-ci n'aboutirait pas une amélioration de la situation humanitaire sur le terrain.

8. L'UE appelle toutes les parties concernées à cesser de soutenir tous les combattants étrangers actifs en Syrie, qui ont aussi des effets déstabilisateurs sur les pays voisins.
Elle recommande une destruction rapide de l'arsenal syrien d'armes chimiques. L'UE continuera d'appuyer cet effort, notamment en vue du renforcement de la stabilité régionale.
9. L'UE souligne que les répercussions négatives du conflit syrien dans la région font qu'il est d'autant plus urgent de mettre un terme à toutes les violences en Syrie et de trouver une solution politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien. L'UE réaffirme qu'il importe d'organiser rapidement la conférence de Genève II à cette fin. Rappelant les conclusions du Conseil d'octobre 2013 sur la Syrie, l'UE se félicite de l'attitude positive adoptée récemment par la coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne quant à la participation à la conférence, qui constitue un progrès encourageant. Seule une solution politique débouchant sur une Syrie unie, démocratique et sans exclusive pourra mettre fin à la terrible effusion de sang et à la menace sans précédent qui pèse sur la stabilité régionale."

Migration

Au cours du déjeuner, les ministres ont débattu des questions liées aux migrations, en particulier des flux migratoires franchissant tant la Méditerranée que les frontières terrestres de l'Union.

Le Conseil européen des 24 et 25 octobre s'est déclaré profondément attristé par les événements tragiques survenus récemment en Méditerranée, au cours desquels des centaines de personnes ont perdu la vie. Il a décidé d'intensifier l'action de l'Union afin d'empêcher que de telles tragédies ne se reproduisent, tout en insistant sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du problème en renforçant la coopération avec les pays d'origine et de transit. Une task force pour la Méditerranée, placée sous l'égide de la Commission européenne et associant les États membres, s'emploie actuellement à définir les actions prioritaires visant à assurer une utilisation à court terme plus efficace des politiques et instruments européens. Le Conseil européen de juin 2014 reviendra sur les questions d'asile et de migration dans une perspective plus large et à plus long terme (voir les [conclusions du Conseil européen](#)).

Politique de sécurité et de défense commune

Au cours d'une session commune des ministres des affaires étrangères et des ministres de la défense, le Conseil a procédé à un échange de vues sur la politique de sécurité et de défense commune.

Le débat s'est déroulé dans le cadre des travaux préparatoires du Conseil européen de décembre dont l'ordre du jour comportera des questions de sécurité et de défense. Les travaux préparatoires en cours s'articulent autour de trois axes: l'augmentation de l'efficacité, de la visibilité et de l'impact de la PSDC; le renforcement du développement des capacités en matière de défense; et le renforcement de l'industrie européenne de la défense.

En outre, les ministres de la défense réunis au sein du Conseil ont tenu leur réunion semestrielle. Ils ont discuté des travaux préparatoires du Conseil européen de décembre, en accordant une attention particulière aux mesures visant à soutenir l'industrie européenne de la défense.

Pour des informations plus détaillées sur le Conseil européen de décembre, consultez la [page web](#) consacrée aux questions de sécurité et de défense qui y seront débattues.

Opérations

Le Conseil a en outre fait le bilan des opérations militaires actuelles de l'UE. Il a notamment débattu de l'opération menée par l'UE pour lutter contre les actes de piraterie dans le golfe d'Aden et au large des côtes de la Somalie (EUNAVFOR-Atalanta) ainsi que de la mission de formation au Mali (EUTM Mali).

Agence européenne de défense - budget 2014

Le Conseil est parvenu à un accord sur le budget de l'agence européenne de défense pour 2014, qu'il a fixé à 30,5 millions d'euros. L'adoption formelle du budget de l'AED devrait suivre sous peu.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec la Jordanie

Le Conseil a approuvé la conclusion d'un protocole à l'accord d'association avec le Royaume hachémite de Jordanie relatif aux principes généraux de la participation de la Jordanie aux programmes de l'Union. Cette approbation fait suite à la signature dudit protocole le 19 décembre 2012 et à l'approbation donnée par le Parlement européen le 10 octobre 2013.

Coopération avec le Conseil de l'Europe

Le Conseil a adopté les priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe en 2014-2015.

Soutien apporté à l'Organisation mondiale de la santé

Le Conseil a décidé de soutenir les activités de l'Organisation mondiale de la santé dans le domaine de la sécurité et de la sûreté biologiques, dans le cadre de la stratégie de l'Union contre la prolifération des armes de destruction massive.

Un budget de 1,727 millions d'euros a été affecté aux travaux contribuant au renforcement et à la mise en œuvre de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (BTWC).

Relations avec la République kirghize

Le Conseil a arrêté la position de l'UE en vue de la douzième réunion du Conseil de coopération UE-République kirghize, qui se tiendra le 21 novembre 2013 à Bruxelles.

Tunisie

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne (UE) réitère son soutien au processus de transition en Tunisie. Elle encourage tous les acteurs à poursuivre le dialogue national pour que, dans l'intérêt du pays, un accord soit trouvé permettant une adoption rapide de la nouvelle constitution démocratique et la tenue dans un délai raisonnable de nouvelles élections générales, inclusives, transparentes et crédibles qui répondent aux légitimes aspirations démocratiques du peuple tunisien.
2. L'UE salue les efforts de toutes les parties impliquées pour assurer la réussite de ce processus de transition démocratique. Dans ce cadre, le rôle constructif joué par la société civile, et en particulier par les médiateurs du Quartette en tant qu'initiateurs du processus inclusif mené dans le cadre du dialogue national, mérite d'être souligné. Dans l'intérêt de la transition démocratique du pays, il est également primordial que ce processus soit conduit dans le respect des règles de fonctionnement démocratique déjà approuvées et que toutes les parties s'engagent à poursuivre l'objectif d'un consensus national.
3. Dans le respect de l'esprit et des principes de la Politique européenne de voisinage renouvelée, l'UE confirme son engagement à soutenir la Tunisie dans son processus de démocratisation, visant la construction d'un Etat de droit, respectueux des droits fondamentaux de ses citoyens, en ligne avec les principes de dignité, liberté et justice qui ont été à la base de la révolution de 2011. L'UE réaffirme sa disposition à renforcer son soutien, en conformité avec les besoins de la Tunisie et ses progrès dans la mise en œuvre de son programme de réformes.
4. L'UE réitère également son engagement pour soutenir les efforts déployés par la Tunisie pour faire face aux principaux défis socio-économiques que rencontre le pays, notamment dans le cadre de la lutte contre le chômage, en particulier des jeunes, ou contre les inégalités de développement régional. Dans un contexte de vulnérabilité économique, l'UE encourage les autorités à s'engager dans les réformes structurelles nécessaires à un développement économique et social durable et inclusif. L'UE réitère son engagement à soutenir l'intégration graduelle de l'économie tunisienne au marché européen et à accompagner ce processus, dans le contexte des réformes engagées par la Tunisie.

5. L'UE condamne les récentes attaques terroristes et exprime sa solidarité avec les victimes et le peuple tunisien. Dans un contexte d'instabilité régionale, la Tunisie fait face à d'importants défis sécuritaires en matière de lutte contre le terrorisme et la radicalisation, le crime organisé et les trafics transnationaux, comme ont pu en témoigner les récents événements. L'UE affirme son soutien aux efforts de la Tunisie pour répondre à l'ensemble de ces défis, en particulier lutter efficacement contre le terrorisme dans le respect du droit. Elle encourage les autorités tunisiennes à renforcer les structures et mécanismes propres à un État de droit, et à poursuivre leurs efforts pour assurer la conclusion rapide des enquêtes concernant les assassinats politiques, ainsi qu'à garantir des procès équitables et transparents. La finalisation rapide de la "revue par les pairs" du secteur de la sécurité actuellement en cours pourrait permettre à l'UE de s'engager aux côtés de la Tunisie dans une véritable réforme du secteur de la sécurité. L'UE se félicite de l'engagement de la Tunisie avec ses voisins en matière de lutte contre les menaces communes, et la coopération en matière de sécurité frontalière en particulier, et indique le rôle potentiel de l'EUBAM Libye à cet égard.
6. L'UE et la Tunisie se sont engagées à renforcer leur coopération dans le domaine de la migration et de l'asile. Les négociations pour un Partenariat pour la Mobilité UE-Tunisie ont été finalisées et les procédures internes ont été lancées en vue de sa signature imminente. De plus, les défis que pose la tragédie de Lampedusa seront traités de façon globale y compris dans le cadre de la task force pour la Méditerranée, présidée par la Commission européenne.
7. Plus généralement, dans le cadre du partenariat privilégié avec la Tunisie, l'UE reste disponible à renforcer son dialogue avec les autorités tunisiennes pour utiliser au mieux les instruments européens disponibles."

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Participation de partenaires aux opérations de gestion de crise menées par l'UE

Le Conseil a décidé de signer et de conclure un accord permettant à la République du Chili de participer aux opérations de gestion de crise menées par l'UE. Il a également décidé de signer et conclure un accord établissant un cadre pour la participation de la Géorgie aux opérations de gestion de crise menées par l'UE.

Rapport de l'Agence européenne de défense

Le Conseil a pris acte du rapport au Conseil de la chef de l'Agence européenne de défense.

Développement des capacités militaires de l'UE

Le Conseil a pris acte du rapport unique sur l'avancement des travaux relatifs au développement des capacités militaires de l'UE de novembre 2012 à octobre 2013.

Capacités de réaction rapide de l'UE et groupements tactiques de l'UE

Le Conseil a approuvé une note sur les capacités de réaction rapide de l'UE et groupements tactiques de l'UE, dans laquelle sont présentés les progrès de la capacité de réaction rapide de l'UE et des groupements tactiques de l'UE, le but étant d'améliorer la capacité de l'Union de répondre aux crises et d'accroître les possibilités d'utilisation des groupements tactiques.

En outre, le Conseil s'est mis d'accord sur le texte d'une déclaration prorogeant jusqu'au 31 décembre 2014 les accords relatifs au financement des surcoûts en matière de transport liés au déploiement terrestre, maritime et aérien à bref délai de groupements tactiques jusqu'à la zone d'opération commune. Sous certaines conditions, ces surcoûts peuvent être considérés comme des coûts communs et être, à ce titre, pris en charge par le mécanisme financier ATHENA.

Exercice de gestion de crise de l'UE

Le Conseil a approuvé les spécifications d'exercice pour l'exercice militaire de gestion de crise MILEX 14.